

LE LOGEMENT DES PERSONNES ÂGÉES

Du logement autonome jusqu'à l'établissement médicalisé :
comment identifier et satisfaire les besoins des personnes
vieillissantes ?



DÉVELOPPEMENT
TERRITORIAL ET RÉSEAU



ASSOCIATION RÉGIONALE POUR L'HABITAT
Nord-Pas-de-Calais

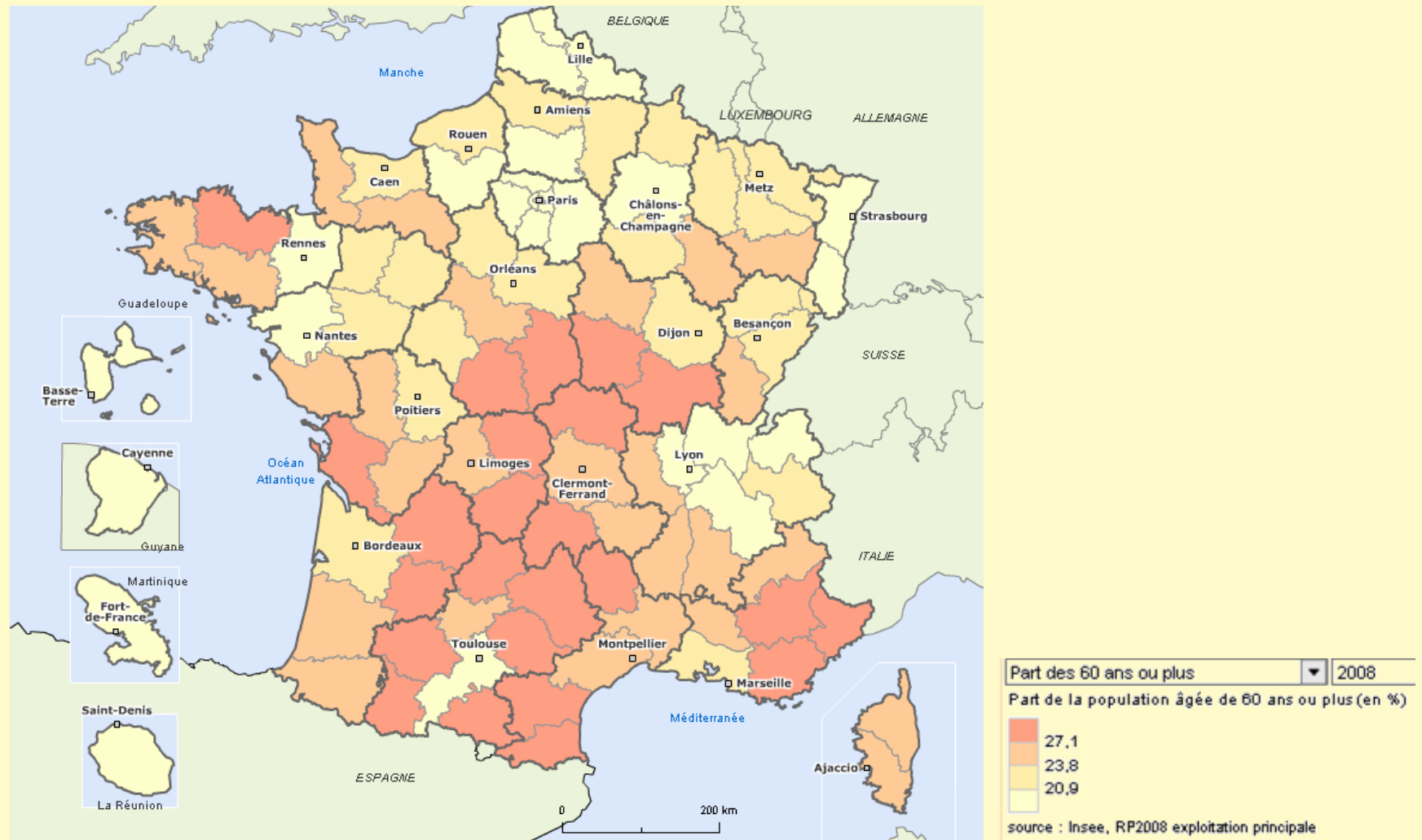


Jeudi 03 novembre 2011 - Maubeuge



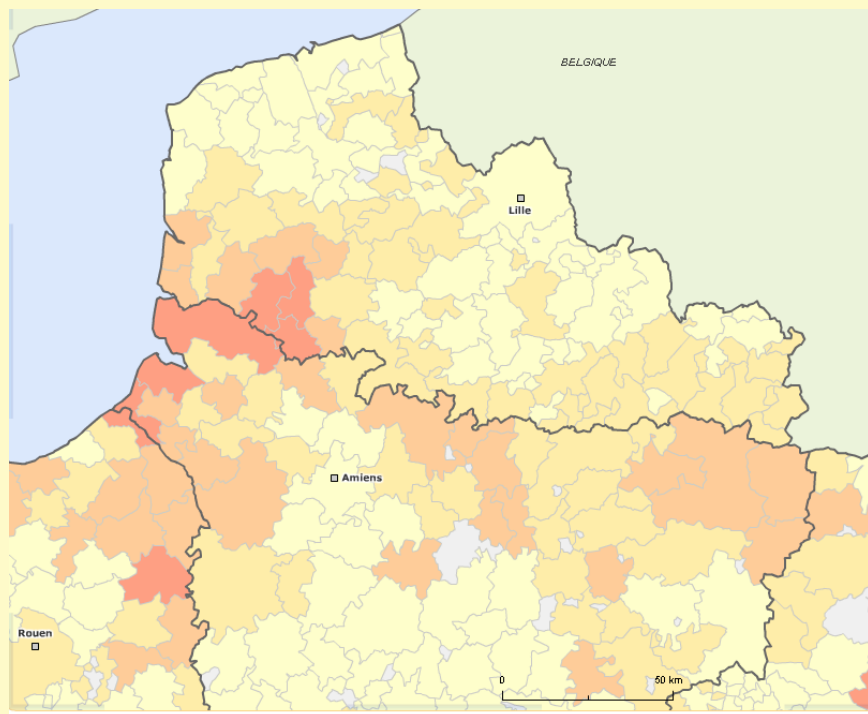
AGGLOMÉRATION MAUBEUGE-VAL DE SAMBRE

Part des + de 60 ans par département



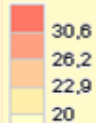
Personnes âgées en Nord-Pas de Calais par EPCI

Part des + de 60 ans



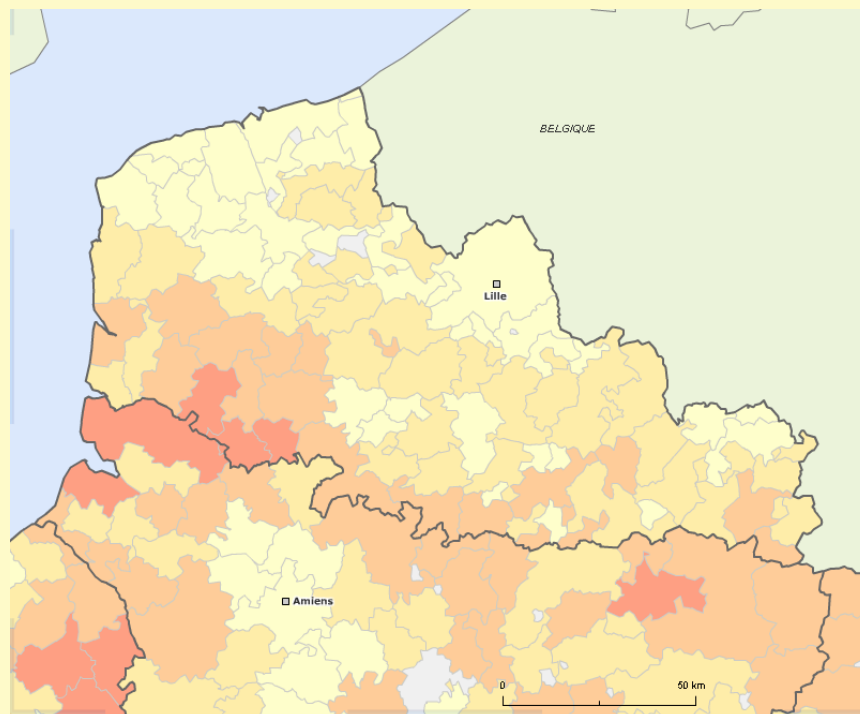
Part des 60 ans ou plus ▼ 2008

Part de la population âgée de 60 ans ou plus (en %)



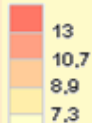
source : Insee, RP2008 exploitation principale

Part des + de 75 ans



Part des 75 ans ou plus ▼ 2008

Part de la population âgée de 75 ans ou plus (en %)



source : Insee, RP2008 exploitation principale

Problème de définition

□ INSEE

- 60 ans à 74 ans
- 75 ans à 89 ans
- + de 90 ans

□ EPCI

- 60 ans à 75 ans
 - ↳ séniors actifs
- 75 ans à 85 ans
 - ↳ poly-mini-handicap
- + de 85 ans
 - ↳ dépendance

Ou

- Classement selon les Groupes Iso Ressource

□ Association Régionale de l'Habitat

- 66 ans à 75 ans
- + de 75 ans (source OREDA)

□ Bailleurs sociaux

- 65 ans et +
- 61 ans à 75 ans
- + de 75 ans

Le repérage des besoins

□ Mobilisation de données:

- INSEE, CAF, OPS, Filocom, FINESS, OPALE

□ Mobilisation des partenaires :

- Conseil Général (Schéma g rontologique), Villes (CCAS)
- ARS, Sous-pr fecture, DDTM, DDCS
- Bailleurs sociaux (PSP, la demande de logement...), PACT
- Service   domicile,
- CRAM, CAF, CNAV, CLIC

Quelles offres ?

Etablissement pour personnes dépendantes :

Nature de l'établissement	Publics accueillis	Offre d'hébergement et services proposés
EHPAD (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)	Personnes âgées dépendantes et dont l'état nécessite une surveillance médicale	Structure médicalisée assurant une prise en charge globale (hébergement, soins médicaux, surveillance, repas, services spécifiques...)
USLD (Unités de soins longues durée)	Personnes âgées les plus dépendantes et dont l'état nécessite une surveillance médicale constante	Structure très médicalisée assurant une prise en charge globale (hébergement, soins médicaux, surveillance, repas, services spécifiques...)
Unités de soins spécifiques Alzheimer	Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'un syndrome apparenté	Structure spécialisée répondant à des critères précis d'adaptation architecturale, de qualification du personnel, de participation des familles et soins spécifiques

Quelles offres ?

Etablissement pour personnes autonomes :

Nature de l'établissement	Publics accueillis	Offre d'hébergement et services proposés
Résidences services (logement-foyer, béguinage)	Personnes âgées autonomes, valides ou semi-valides	Appartements bénéficiant d'équipement et de services collectifs facultatifs (restauration, services ménagers, services médicaux, activités culturelles et de loisirs...)
Maison d'accueil rurale	Personnes âgées autonomes ou en légère perte d'autonomie	Appartements indépendants bénéficiant d'espaces de vie collectifs

L'adaptation du parc

□ Droit commun

- Les aides à la pierre (ANAH)
- Les aides des caisses des retraites, CAF, CPAM, CNAV,MSA...
- Le financement des travaux dans le cadre de l'APA
- Aides fiscales: crédits d'impôts, Taux de TVA réduit, exonération de la TFPB

□ Actions spécifiques des EPCI :

- La politique d'abondement sur fonds propres des EPCI
 - *Ex: Lille Métropole a mis en place une PALULOS-HANDICAP communautaire au taux de 40% sur un plafond de 3 000€*
- Un accompagnement technique à l'adaptation du parc
 - *Ex: A Dunkerque, la communauté d'agglomération s'appuie sur l'association l'APAM pour la préconisation de travaux*

La production d'une offre nouvelle

- Le cadre législatif: Loi du 11 février 2005
 - Toute construction doit être accessible
 - ↳ Dans le neuf: si dépôt de PC après le 01/01/07
 - ↳ Dans l'existant : si le coût des travaux réalisés dépasse le seuil de 80% de la valeur du bâtiment
- Droit commun:
 - Aides à la pierre à destination des structures publiques
- Actions spécifiques des EPCI
 - Abondements spécifiques communautaires
 - Mobilisation du foncier
 - Contractualisation avec le Conseil Général pour l'intégration des besoins

Limites et perspectives

L'autonomie

↳ Une notion complexe et large

Qui implique :

↳ Des acteurs différents

↳ Des secteurs différents (Médicaux-sociaux, Habitat)

↳ Des enjeux financiers différents

↳ Des priorisations d'intervention

Qui impose:

↳ Une convergence des politiques publiques pour anticiper et accompagner les personnes âgées ?